

C O N V E N T I O N N A T I O N A L E
4 F E V R I E R 2 0 1 2

**N o s e x i g e n c e s p o u r r é p o n d r e à
l a c r i s e
& a r m e r l a F r a n c e f a c e a u x
d é f i s d u X X I e s i è c l e**

Nous avons ensemble travaillé sur plus de 110 mesures. Celles-ci ont fait l'objet de débats dans nos différentes fédérations. Aujourd'hui, nous devons trancher.

Par nature, ces propositions sont exprimées en quelques mots alors qu'elles se situent dans un contexte, qu'elles ont fait l'objet de réflexions approfondies, d'une analyse préalable, d'un cap et d'une véritable stratégie pour notre pays.

Les mesures que vous adopterez seront celles que porteront nos candidats aux législatives et sur lesquelles s'engagera le débat démocratique.

Permettez-moi d'en extraire quelques unes qui me paraissent vitales et qui doivent être la base du programme pour lequel les parlementaires radicaux, avec d'autres je l'espère, constitueront un nouveau groupe à l'Assemblée Nationale, se battront.

C'est aussi sur ces quelques mesures fortes, indispensables pour établir justice et progrès, sont pour nous les conditions incontournables d'un accord parlementaire et gouvernementale.

I. La gouvernance

A. Redonner toute sa force à la fonction gouvernementale

Il nous faudra tout d'abord **rétablir dans sa plénitude la fonction gouvernementale** : le Premier ministre doit redevenir le Chef du gouvernement, conformément à l'article 21 de la constitution.

Désormais composé d'un nombre maximal de 15 Ministres, le Gouvernement, conformément à l'article 20 de la Constitution, « *détermine et conduit la politique de la Nation* ».

Selon l'alinéa 1 de l'article 21 de la Constitution, « *le Premier ministre dirige l'action du gouvernement, il est responsable de la défense nationale, il assure l'exécution des lois, sous réserve des dispositions de l'article 13, il exerce le pouvoir réglementaire et nomme aux emplois civils et militaires* ».

Aussi, conformément à ses dispositions, le Chef du gouvernement préside normalement une réunion des ministres le lundi à Matignon, préalablement au Conseil des Ministres.

Compte tenu de la stratégie prioritaire que nous assigne ce quinquennat – emploi, ré industrialisation, croissance – le Premier ministre sera également Ministre de l'emploi et de l'économie.

Quant au numéro deux du Gouvernement - ministre d'Etat en charge du développement durable, aura sous sa responsabilité unique l'environnement, les transports, l'urbanisme et le logement, la mer et les océans, et surtout, l'énergie.

B. Assurer une meilleure représentativité de la société française

Afin d'assurer une meilleure représentativité, sensibilité et lisibilité de la société française et de ses courants d'opinions, **une dose de proportionnelle de l'ordre de 15% au scrutin majoritaire pour les élections législatives est une impérieuse nécessité.** Nous demandons fermement à l'actuelle majorité de la mettre en place avant les prochaines échéances.

Permettre une meilleure représentativité de notre société, c'est aussi **reconnaître l'expression du vote blanc.** Un seul article suffit : « *si une enveloppe ne contient aucun bulletin, le vote est considéré comme blanc. Ces votes sont comptabilisés distinctement, ils n'entrent pas en compte dans le résultat du scrutin* ». Cette écriture prudente est une nécessité.

C. Lutter contre la concentration des pouvoirs

Lutter contre la concentration des pouvoirs, c'est **interdire à un parlementaire ou à un responsable d'exécutif local d'exercer plus de trois mandats successifs dans les mêmes fonctions** ; en ce qui concerne la seule Assemblée nationale, cela entraînerait un renouvellement immédiat de 40% des députés.

La Gouvernance doit également concerner le privé : une loi interdira **à une même personne de siéger dans plus de deux conseils d'administration de grandes entreprises.**

D. Fédérer tous les acteurs pour lancer cinq programmes d'intérêt nationaux

La France est un pays aux acteurs légitimes mais émiettés et aux financements épars.

Chaque grand opérateur collectant d'une manière ou d'une autre de l'argent public, **présentera tant à l'Assemblée nationale qu'au Sénat** (soit devant les commissions compétentes, soit en plénière, au regard de la taille de l'opérateur) sa stratégie annuelle, ses enjeux financiers et les objectifs qu'il entend atteindre.

L'Etat lancera cinq programmes d'intérêt nationaux. Il s'agira de **fédérer tous les acteurs afin de définir les objectifs à atteindre, les actions communes.** Tous les ans, les résultats de chacun de ses programmes seront présentés devant le Parlement.

Ces programmes d'intérêt nationaux seront :

- **La formation professionnelle des adultes**, regroupant les Régions, l'ensemble des financeurs de la formation professionnelle, les entreprises, les syndicats, les chambres consulaires et tous les opérateurs concernés ;
- **La qualification professionnelle de la jeunesse et la mise en place d'un programme d'apprentissage et d'alternance**, l'objectif fixé étant d'atteindre un million d'apprentis ou de jeunes en alternance dans le privé, et de 150 à 300.000 dans les trois fonctions publiques.
- **Le logement** : il s'agira de garantir une augmentation de 30% de la production de logement dans les cinq ans, concentrée sur les zones tendues. Collecteurs du 1%, Union des HLM, propriétaires privés, collectivités territoriales, Etat (règles et fiscalité), établissements fonciers devront se réunir pour parvenir à cet objectif.
- **Le soutien aux PME et ETI, et leur financement** : les Régions, les filières professionnelles, les acteurs de la formation, l'Etat, les banques, les établissements

publics de financement sont les acteurs compétents pour ce programme, celui-ci sera piloté dans chaque région et mobilisera 30 milliards d'euros d'épargne de long terme.

- **L'éducation** qui regroupera là encore l'ensemble des acteurs – éducatifs, famille, collectivités, départements, médecins, psychologues, etc –

L'Etat, les Régions, les Départements ainsi que l'ensemble des autres collectivités sont au service de la République. Ils ne peuvent être en concurrence les uns avec les autres, ni être les contre-pouvoirs des uns par rapport aux autres.

Le Président de la République réunira une fois par an le Chef du gouvernement, les représentants des régions, départements et collectivités territoriales pour s'assurer de la cohérence des objectifs partagés en commun, dans le respect de la légitimité de chacun.

II. Maîtrise des comptes publics et justice fiscale

La maîtrise des comptes publics, par une fiscalité plus juste, conformément aux nombreux amendements que les parlementaires radicaux ont déposés et défendus, est absolument cruciale. Il s'agit d'un sujet, pour les Radicaux, incontournable.

Nous ne croyons pas à une amélioration spontanée des comptes publics avec un mélange de prévisions optimistes de croissance sans réelle mesure de relance, comme nous ne croyons plus aux déclarations d'intentions floues sur la maîtrise des comptes publics.

A. Des mesures immédiates de justice fiscale

La dynamique des dépenses publiques, notamment de santé et de masse salariale de l'Etat, exige des mesures immédiates, à prendre dès l'installation du prochain gouvernement, en tout état de cause avant l'été.

Ces mesures sont claires et parfaitement identifiées rapportant plus de 30 milliards d'euros immédiatement :

- **La fin de l'exonération totale des plus-values de cession de holdings.** L'ancien taux était de 15% et la recette de l'ordre de 10 milliards. Il faudrait, au minimum rétablir un impôt sur ces plus-values de 10%, ce qui permettrait une recette de l'ordre de 5 à 7 milliards d'euros.
- **Encadrer, pour les entreprises, la déductibilité des frais d'acquisition et des intérêts d'emprunts rattachés à ses acquisitions, à 30%.** Sont ainsi ici notamment visées les *Leveraged buy-out* (LBO). Nous pouvons escompter une recette d'environ 4 milliards d'euros par an.
- **Instaurer une contribution de solidarité de 0.5% sur les chiffres d'affaires des entreprises cotées en bourse,** seule méthode pour contourner les optimisations fiscales. Le rendement est de l'ordre de 10 milliards d'euros.
- **Créer une nouvelle tranche d'impôt sur le revenu avec un taux de 46% pour la part supérieure à 100.000 euros.**
- **L'instauration de la taxe sur les transactions financières sur le modèle de la « stamp duty ».**

Ces mesures, qui viennent en complément de celles déjà annoncées ou votées par l'actuelle majorité, **devraient permettre de passer très sensiblement au dessous de la barre des 3% du PIB.**, ainsi de respecter le petit équilibre et de stopper immédiatement la dégradation de nos comptes publics.

Pour le reste, les différents plans de relance proposés de même qu' une maîtrise ferme de l'ensemble des acteurs gérant des comptes publics (puisque chacun devra venir devant la représentation nationale) devrait nous permettre **de parvenir à l'équilibre total en 2016.**

Toujours sur le plan fiscal, nous considérons que **la mise en place de la retenue à la source sur l'impôt sur les revenus doit être effective au 1^{er} janvier 2013.**

B. Pour un Grenelle de la fiscalité

Le big bang de la fiscalité locale est indispensable.

Nous visons là une des plus grandes injustices territoriales de notre pays ; **une part très significative des communes riches devra être reversée aux communes les plus en difficultés.**

Cela ne pourra se faire que dans cadre d'un Grenelle de la Fiscalité ayant pour horizon et objet

- **la mise en place d'une nouvelle architecture fiscale en 2015, fusionnant l'impôt sur le revenu et la CSG en un impôt unique et progressif tout en maintenant les avantages familiaux ;**
- **un grand débat sur le chemin de la fin des niches fiscales au profit d'une budgétisation plus claire, votée tous les ans par le parlement, de l'orientation de l'action publique.**

III. Assainir les domaines bancaire et financier

Quatre engagements nous paraissent incontournables dans les domaines bancaire et financier.

- Prendre l'engagement de **la séparation des activités de dépôt et des activités de spéculation.** Au minimum, il nous faut interdire immédiatement les activités spéculatives pour le compte propre des banques.
- **Proposer à nos partenaires européens la fin des ventes à découvert.**
- **Interdire toute transaction ou activité avec les paradis fiscaux** ou des pays « imperméables » aux principes visant à lutter contre ce fléau.
- **Organiser le transfert de 30 milliards d'épargne publique long terme vers des outils productifs.** Ceux-ci se feront sous forme de prêt participatif à l'égard des PME et ETI par un dispositif technique que nous avons mis au point.

IV. Les chemins de la relance et de l'emploi

En 2005, la France enregistrait 10.2% de demandeurs d'emploi.

Par un travail méthodique, sans pour autant qu'il y ait eu en parallèle une forte croissance européenne, le taux est passé au dernier trimestre 2007 à 7.7%, rectifié par les comptes de l'Insee à 7.2%.

Pendant cette même période, l'endettement global de la France a commencé à baisser.

A. Mettre en place une relance méthodique et de fond de notre activité économique

Il nous faut donc user des mêmes méthodes et outils que durant cette période afin de **mettre en place une relance méthodique et de fond de notre activité économique**. :

- Sur la mobilisation, d'abord : **le chef du gouvernement doit être ministre de l'emploi** ;
- **L'épargne de long terme, doit être réaffectée aux financements de long terme des petites, moyennes entreprises et entreprises de taille intermédiaire** (30 milliards d'euros) ; une part, à négocier, doit être obligatoirement affectée par tous les réseaux bancaires aux financements de long terme et aux prêts participatifs des entreprises moyennes françaises ;
- Sous la conduite des Régions, **un grand plan de soutien auprès de chaque PME et ETI sera lancé en mobilisant la recherche, les universités et les 30 milliards d'euros d'épargne de long terme** ;
- **Un Grenelle de chacune des vingt grandes filières françaises sera déclenché dès le mois de juillet 2012**, réunissant tous les acteurs de chacune des filières (grandes entreprises, petites entreprises, formation professionnelle, fiscalité, collectivités, universités, distributeurs, consommateurs, Etat, chambres de commerce, chambres de métiers) afin d'examiner, point par point, tout ce qui peut débloquer telle ou telle fragilité, tout ce qui peut permettre d'amplifier les capacités de la filière. Un suivi annuel de chacun des vingt Grenelle des Filières sera présenté aux commissions compétentes des deux assemblées.

B. Amplifier le Grenelle de l'Environnement et relancer le bâtiment

Le Grenelle de l'Environnement a inversé la tendance et **posé les bases d'une croissance verte** – (transports collectifs, gestion de l'eau et des déchets, énergies renouvelables, chantiers thermiques du bâtiment).

Le Boston Consulting Group a estimé que **le Grenelle de l'Environnement, s'il est parfaitement appliqué, est générateur de 500.000 emplois d'ici 2020**.

Il nous faut **absolument maintenir ce cap en réunissant une fois par an tous les acteurs du Grenelle de l'Environnement afin de déterminer les moyens permettant d'améliorer et d'amplifier ces politiques**.

D'ores et déjà, **le chantier thermique des bâtiments publics**, qui a déjà fait l'objet d'un audit bâtiment par bâtiment, **doit être effectivement lancé**, d'autant qu'il s'agit d'un facteur d'économie extrêmement important pour la gestion des finances publiques.

A chaque cession d'un logement ou d'un bureau – 600.000 logements par an – l'amélioration thermique de deux classes doit être rendue immédiatement obligatoire.

En parallèle, **la politique du logement doit être évidemment amplifiée notamment la création d'une agence foncière d'Etat** qui viendra en soutien des agences foncières régionales, lorsqu'elles existent, le problème majeur étant la maîtrise du foncier.

Des opérations d'intérêt national, exorbitantes du droit commun, doivent être lancées. Un partenariat avec la famille HLM, qui représente une puissance de 4.5 millions de logements, doit être établi avant le 31 décembre 2012, permettant de doubler la production dans les zones tendues et l'accession sociale à la propriété sur une partie de ce parc

La fiscalité sur les terrains à construire doit être inversée : plus on garde, plus la fiscalité doit être élevée.

L'amplification du Grenelle de l'Environnement et un développement considérable du bâtiment sont de nature à créer 500.000 emplois pour l'un et 400.000 pour l'autre. L'ensemble de ces plans nécessite une très précise organisation de qualification professionnelle.

C. Pour accéder à l'emploi, lever la barrière du logement

Le logement est une entrave à l'emploi et à la mobilité professionnelle.

Pour l'essentiel, le premier emploi se fait en CDD ou en intérim ; ceux-ci, comme les jeunes et les demandeurs d'emploi n'ont pas accès au parc locatif privé qui représente 6.5 millions de logements sur un total de 11 millions de logements locatifs.

Par ailleurs, la relation locataire – propriétaire est souvent difficile et peut parfois se révéler conflictuelle. S'il y a près de deux millions de logements inoccupés en France, entre 500.000 et un million sont dans des zones tendues.

La mise en place d'une garantie universelle contre les impayés et les dégradations serait ainsi un facteur de retour à l'emploi et permettrait de remettre quasi instantanément sur le marché 500.000 logements dans les zones les plus tendues.

Il ne s'agit pas d'instaurer l'irresponsabilité, bien au contraire : **un organisme géré par les partenaires sociaux fera l'interface entre le propriétaire et le locataire**, et sera subrogé dans les droits du propriétaire, à charge pour lui de prendre les mesures judiciaires nécessaires à l'égard de ceux qui ne sont pas dans une difficulté ponctuelle, négociable, mais dans une réelle mauvaise foi. A l'égard des locataires qui se trouveraient des difficultés structurelles graves, le parc social sera sollicité.

Afin de mettre en place cette caution universelle, le besoin de financement, dès lors qu'il est mutualisé et rendu obligatoire comme l'assurance automobile, sera assez faible. Cette caution sera financée par 1% sur les loyers (moitié locataire, moitié propriétaire), quant au solde éventuel, il sera financé par une augmentation de la taxe sur les logements vacants.

Les partenaires sociaux ont doré et déjà prévu de mobiliser 500 millions d'euros dans les trois ans, pour ce faire. S'il devait y avoir un solde, peu probable, il serait à la charge de la solidarité nationale.

V. L'urgence éducative : mère de toutes les batailles.

L'urgence éducative est un engagement sur lequel nous ne pourrions pas transiger.

A. La maîtrise des savoirs fondamentaux, une absolue nécessité pour chacune des pépites de la Nation

Chaque enfant de la Nation devra maîtriser les savoirs fondamentaux à la fin du cycle primaire, car il est une pépite de la Nation.

Le décrochage scolaire dès le cours préparatoire est non seulement une perte pour la Nation mais aussi le principal creuset du déterminisme social.

Dès les vacances de Noël, le professeur des écoles sait quels sont les enfants qui méritent une attention toute particulière. Les causes en sont diverses (hyperactivité, facultés hors

normes, dyslexie, problèmes de vue ou de santé, forme d'intelligence variées, problèmes familiaux, présence de deux langues parlées à la maison....)

Dès cet instant, le chef d'établissement enclenchera la mobilisation de toute la communauté (personnels éducatifs, orthophoniste, médecin, services sociaux, associations) pour la mettre au service de l'enfant via un soutien aux parents ou simplement par un soutien scolaire très structuré.

Chaque établissement disposera de 2000 euros par enfants détectés. Cette mobilisation sera gérée localement par un conseil de soutien comprenant les représentants de la ville, du conseil général, des établissements scolaires, des services sociaux de l'Etat, du corps médical ainsi que du tissu associatif.

L'autonomie de gestion et du projet éducatif du chef d'établissement sera la norme.

Ce programme de lutte contre le décrochage scolaire s'appliquera en priorité aux 6000 écoles situées dans les zones d'éducation prioritaires. Un budget national de 200 millions d'euros sera immédiatement débloqué.

Un dispositif analogue sera mis en place dans les 874 collèges (sur 7000) et les 136 lycées situés en zone d'éducation prioritaire mais adapté à l'adolescence, c'est une priorité absolue.

B. L'apprentissage de l'anglais érigé comme celui d'une deuxième langue maternelle

L'apprentissage de l'anglais doit devenir une deuxième langue maternelle à part entière, car sa maîtrise est indispensable à l'accès à l'emploi, à l'information et la culture.

VI. Une justice pour tous

- Nous souhaitons, dès l'été 2012, un « **Vendôme de la Justice** » sur le modèle du Grenelle de l'Environnement. Celui-ci réunira tous les acteurs qui participent au service public de la justice, de la prévention à la réinsertion, afin d'étudier tous les points de blocage et l'optimisation de cette longue chaîne.
- Par ailleurs, nous voulons **mettre immédiatement en place un service d'aide aux victimes d'urgence, ainsi que le traitement des incivilités en temps réel** par les délégués du procureur. Des expérimentations ont déjà eu lieu et ont produit des résultats remarquables.
- Nous voulons **généraliser l'échevinage**. Celui-ci a déjà prouvé son efficacité tant en Alsace Lorraine que dans un certain nombre de départements d'Outre-mer. Il contribuera à augmenter la capacité d'action des tribunaux et à créer un échange de culture tout à fait indispensable.
- Il est temps aussi de **mettre un terme à l'extraordinaire complexité procédurale, liée à la coexistence d'une juridiction administrative aux côtés d'une juridiction judiciaire**. C'est un élément de complexification notamment en matière de fiscalité, de droit de séjour des étrangers, de droit de l'urbanisme ou dans bien d'autres secteurs. La mise en place d'une Cour suprême réunissant la Cour de cassation et le Conseil d'Etat, est également indispensable.
- Enfin, l'indépendance des parquets doit être affirmée : ainsi, **la nomination des membres du parquet ne peut être à la seule discrétion du pouvoir exécutif**.

VII. Pour une refondation du Pacte Républicain

- **La République, c'est affirmer la laïcité en créant un Haut conseil de la laïcité et en instaurant le 9 décembre comme journée nationale de la laïcité.**
- **La République, c'est l'égalité, c'est donc donner un cadre légal au mariage et à l'adoption pour tous.**
- **La République, c'est respecter ceux qui ont participé à l'essor économique de la France en publiant les décrets des articles 58 et 59 de la loi du 5 mars 2007, ces articles permettent le retour dans leur pays d'origine, avec l'ensemble de leurs droits, des anciens migrants, qu'on appelle les « Chibanis ».**

Ils sont 35.000 dans des logements inadaptés, en général des foyers Sonacotra. Ils sont venus en France pour travailler et souhaitent rentrer, pour la plupart d'entre eux, au pays. Ils n'ont pas demandé le bénéfice du regroupement familial. Cette loi de respect pour ces anciens, votée à l'unanimité du Parlement il y a bientôt 5 ans, n'a aujourd'hui toujours pas reçu de décrets d'application.

La publication de ces décrets est une exigence préalable à toute négociation.

- **La République, c'est l'équité territoriale avec le lancement d'un 2^{ème} Plan de Rénovation urbaine**

La loi du 1er août 2003 engageait le Programme national de rénovation urbaine (PNRU) et la création de l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU). Cette loi a changé radicalement la vie de près de 500 quartiers et de 4 millions d'habitants.

C'était un préalable à la reconquête républicaine.

Dans ces quartiers - où 300 écoles ont été bâties, où 120.000 logements ont été dorés et déjà construits, autant de démolis sur un programme global qui s'achèvera à plus de 200.000 - la vie a doré et déjà changé. L'échec scolaire, tout comme la délinquance, sont en forte diminution.

Il faut un deuxième plan : 20 milliards d'euros pour achever totalement la métamorphose de ce qui restera le chantier du siècle dans notre pays.

Ce programme financé sur la même clé de répartition que le premier plan de rénovation urbaine, il ne modifiera pas les comptes publics de l'Etat.

En complément, il nous faut un programme de soutien éducatif et d'emplois fléchés automatiquement pour 150.000 jeunes, ces emplois seront répartis entre l'apprentissage dans le privé et les trois fonctions publiques ; ces 150 000 emplois seront exonérés totalement de charges.

Pour ceux qui découvrent ces quartiers aujourd'hui mais ne les connaissaient pas il y a 10 ans, il convient de préciser que nous sommes passés tout près d'une véritable guerre civile.

Le succès est en marche, mais ce deuxième plan de rénovation urbaine est une obligation républicaine.

- **La République, c'est aussi à la fois prévenir les désespérances et donner une nouvelle chance, une forme de nouveau départ.**

Le problème de surendettement des ménages est absolument considérable. Il s'agit pour l'essentiel d'une spirale infernale dont on ne peut pas sortir.

Combien de ménages en détresse, combien de vies privées, combien de gestes irréparables seront nécessaires pour qu'enfin on prenne la mesure de ce phénomène. Si on n'y prend garde pas, ce seront plus de trois millions de ménages qui seront frappés par le surendettement à la fin 2012.

Nous atteignons un rythme de 220.000 nouvelles familles par an frappées par une procédure. Aujourd'hui, ce sont ainsi plus d'un million et demi de personnes qui n'ont pas de perspectives réelles de sortie.

Cette situation est inacceptable.

Aussi, **nous exigeons, avant la fin de ce quinquennat, la mise en place du fichier positif, listant l'ensemble des Français souscripteurs d'un crédit à la consommation** (et non plus seulement ceux ayant eu un incident de remboursement) : c'est en effet la seule façon en amont d'éviter le surendettement des ménages. En l'état, seuls la France et le Danemark n'ont pas un tel dispositif. Pour ce dernier pays, on notera qu'une réflexion est lancée et en voie d'aboutir. Face à des familles brisées, face à un montant de surendettement moyen de 45 000 euros en France contre 15.000 euros en Belgique, il nous faut mettre en place ce fichier positif.

En outre, il est indispensable de **réviser la loi, dite de rétablissement personnel** qui ne concerne, en 2010, que 48.000 sur 219.000 dossiers de surendettement. Il nous faut donc **étendre et généraliser la loi sur la faillite civile instaurée en Alsace. Toutes les familles surendettées de bonne foi seraient amnistiées de toutes les créances fiscales et sociales ainsi que de tous les intérêts et pénalités de nature contractuelle.**

Ainsi, la réforme de la loi sur le redressement personnel étendue à la faillite civile permettrait d'effacer les dettes de débiteurs de bonne foi.

VIII. Pour une Europe plus forte face aux défis mondiaux

Européens par l'espoir, Européens par les valeurs, Européens par le projet historique, Européens comme bloc de compétition à l'échelle mondiale, nous sommes des Européens absolument convaincus, mais nous savons aussi que cette Europe est fondée un certain nombre de malentendus.

Notre position ne peut se résoudre au plan français, mais **il nous faut avoir une position française claire sur ce sujet absolument crucial.**

Notre position est la suivante :

- **Nous voulons abolir les traités antérieurs afin de constituer une véritable Europe politique concentrée sur sept domaines de compétences, en somme un nouveau pacte européen :**
 - la régulation financière des marchés
 - les infrastructures et les transports
 - l'énergie
 - le climat
 - la compétitivité et la recherche européennes
 - l'agriculture
 - la mise en place de financements innovants tels la taxe sur les transactions financières et la taxe carbone aux frontières de l'Europe.
- **Avancer avec un groupe pionnier vers une Europe de la Défense**
- **Dès à présent, la France doit proposer la suppression immédiate de la Direction générale de la concurrence pour la remplacer par une nouvelle Direction**

générale de la compétitivité. Qu'il y ait une autorité juridictionnelle de la concurrence, certes, mais elle ne peut être le fer de lance de notre politique.

- **Le principe originel de Schengen était le principe de la libre circulation des européens. Avec le temps, il est devenu celui de la libre circulation de tous les résidents en Europe.** Cette modification est absolument majeure. Il nous faut revenir au principe initial de Schengen.
- La pression doit être faite de manière active sur **le rôle de la BCE comme véritable banque centrale en dernier ressort.** Nos amis Allemands y sont opposés pour les raisons que l'on sait, mais la mise en place de la règle d'or dans tous les pays, l'idée que cet élargissement du rôle de la BCE n'est pas une façon de pallier à l'irresponsabilité des décisions publiques de chacun des Etats membres devrait permettre une évolution de la part de nos amis Allemands.

IX. Notre stratégie pour l'Outre-Mer, la mer et les océans : la France avant-gardiste

- **Nous devons nous appuyer sur nos points forts :** les départements et territoires d'Outre Mer sont une force de notre pays puisqu'ils nous permettent d'être la deuxième zone économique du monde, c'est-à-dire en fait la deuxième zone maritime du monde. Par ailleurs, nos territoires d'Outre Mer sont les éléments avancés de la protection de la biodiversité,

Nous voulons que soit mis en place dès l'été 2012, un plan d'autonomie énergétique de l'Outre Mer reposant à la fois sur le soleil, la biomasse, l'énergie maritime et le vent. C'est un sujet absolument vital pour l'Outre Mer. L'objectif de 50% d'autonomie énergétique en 2020, puis celui de 75% en 2030 sont parfaitement atteignables.

- Plus généralement **la France, avec l'Europe ou avec les pays sud européens doit avoir, en axe majeur, la stratégie suivante : la mer et les océans représentent 70% de la planète, c'est ainsi notre plus grande ressource énergétique, nutritionnelle et médicale.** Indiscutablement, le respect des océans et la conquête de ces richesses doivent être les axes majeurs de l'humanité dans les 25 années qui viennent. Aucun pays n'a réellement d'avance technologique dans ce domaine, à part peut-être la France par sa tradition.

X. Parier sur l'Afrique, grand émergent de demain

L'Afrique, c'est un continent à 7% de croissance par an, avec seulement 23% d'accès à l'énergie. C'est ainsi le plus grand potentiel humain de croissance énergétique, agricole et disponible de l'humanité.

Une stratégie franco-européenne ou au moins d'Europe du sud sur l'Afrique est absolument indispensable.

XI. Relancer l'Europe de la Méditerranée

Je me suis permis de prendre quelques éléments des 112 propositions sur lesquelles vous avez travaillé.

Ces propositions sont, pour certaines, des préalables à toute négociation. Pour d'autres, elles sont absolument vitales pour un engagement dans une coalition gouvernementale et parlementaire. Enfin, les autres sont des apports à un programme de coalition et sont, par nature, discutables.

J'ignore s'il sera possible de bâtir une coalition avec la droite républicaine, mais je suis convaincu que ces exigences correspondent à la fois à nos valeurs centennaires, à la nécessité de l'évolution du monde moderne, dans le respect de la République.

**Jean-Louis BORLOO
Président du Parti Radical**